

RAPPORT N° 97/4-57
au Conseil Municipal

OBJET

FRONT-DE-MER (SECTION BUTOR/ UMAB)
BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Par Délibération n° 95/5-12 du 6 octobre 1995, le Conseil Municipal a fixé les modalités de la concertation préalable sur le projet d'aménagement du Front-de-Mer, conformément à l'Article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette phase de concertation préalable a été effectivement réalisée, en ce qui concerne la section comprise entre le Cimetière de l'Est au Butor et le carrefour de l'UMAB à Sainte-Clotilde, entre le 23 avril et le 16 mai 1997.

Elle a été organisée sous la forme d'une exposition, au "POINT ACCUEIL-INFO" de la Mairie Rue de Paris, de panneaux présentant l'état actuel du site et l'esquisse de projet élaborée par la DDE, en vue d'une fluidification à court terme des axes routiers constitués par les RN 2 et RN 2A.

Cette exposition a été annoncée dans la presse écrite, et accompagnée d'une réunion publique tenue le 29 avril en Salle Polyvalente de l'Hôtel de Ville.

Les personnes intéressées ont ainsi pu faire part de leur avis par les moyens d'expression suivants :

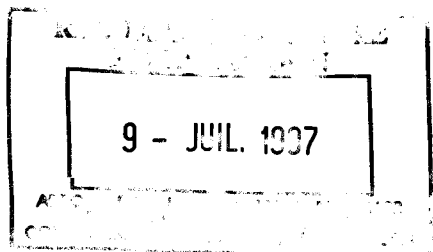
- registre mis à leur disposition sur le lieu d'exposition,
- débat lors de la réunion publique.

Le détail des avis et observations est fourni en annexe. Il apparaît que les avis exprimés sont très majoritairement favorables au projet, avec souvent le souci concomitant de préserver les espaces verts et de loisirs sur le Front-de-Mer.

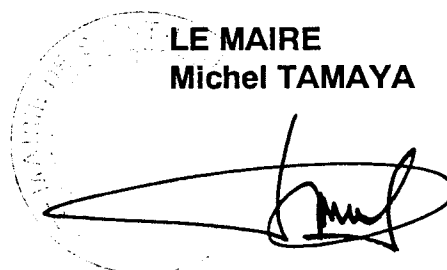
En conséquence, je vous demande d'approuver le bilan de la concertation préalable du projet d'aménagement de la section Butor/ UMAB du Front-de-Mer de Saint-Denis.

Cette approbation du bilan de la concertation préalable est une étape indispensable à la poursuite des études de projet. Elle ne constitue pas, toutefois, un engagement définitif de la Commune dans la mesure où ni le coût du projet ni ses modalités de financement ne sont encore établis de manière précise.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 97/4-57
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 27 juin 1997

OBJET

FRONT-DE-MER (SECTION BUTOR/ UMAB)
BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/4-57 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

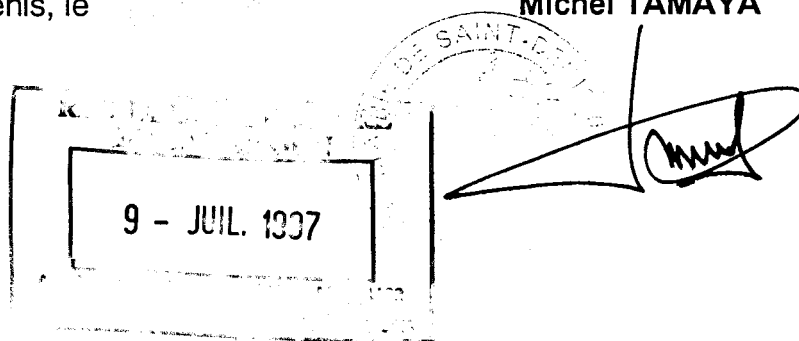
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le bilan de la concertation préalable du projet d'aménagement de la section Butor/ UMAB du Front-de-Mer de Saint-Denis.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**CONCERTATION
FRONT-DE-MER – SECTION BUTOR/UMAB**

BILAN DES AVIS FORMULES SUR LE REGISTRE

La concertation préalable s'est déroulée au "POINT ACCUEIL-INFO" de la Mairie de Saint-Denis du mercredi 23 avril au vendredi 16 mai 1997.

Sur le registre mis à la disposition du public, trente-quatre observations ont été recensées, se ventilant comme suit :

- * avis favorable ou très favorable 20,
 - * autres considérations 9,
 - * sceptiques 1,
 - * propositions différentes 4.
-
- 1° Projet prioritaire parmi les urgences d'embouteillages à La Réunion.
 - 2° Idée générale bonne, mais tout faire à deux fois deux voies.
 - 3° Prévoir des bornes sur les trottoirs Rue Leconte de Lisle à l'angle de la Rue Lory-les-Hauts.
 - 4° Globalement le projet est bien pensé. La traversée par feux au Chaudron paraît dangereuse.
 - 5° Enfin !
 - 6° Bof, Bof !
 - 7° Toujours un manière pour arnaque do moun. Mi espere solution sora valable.
 - 8° Espère que ce sera valable.
 - 9° Ce projet semble intégrer sécurité et fluidité, peut-être qualifier d'excellent.
 - 10° Le principe des deux circulations à sens unique semble intéressant, mais il faut valoriser l'aménagement du Front-de-Mer.
 - 11° Le projet semble acceptable, dans la mesure où l'espace Front-de-Mer est respecté, et surtout dans le respect formel de ce qui est présenté.
 - 12° Projet intéressant pour l'avenir du Front-de-Mer. Surtout garder beaucoup d'espaces verts et arbres centenaires.
 - 13° Passer à quatre voies le Front-de-Mer et décaler la piste de jogging vers la mer, conserver la Rue Rambaud pour la circulation intérieure dionysienne.
 - 14° Je suis OK pour le projet. Prévoir des passages piétons aériens.
 - 15° Dans l'avenir l'élargissement de la route du Front-de-Mer à quatre voies sera sans doute indispensable.

- 16° Projet tout à fait intéressant, mais la régulation du trafic par feux tricolores est-elle la meilleure solution ?
- 17° Projet qui semble satisfaisant, avec une vitesse de 50 km/h.
- 18° Circulation d'accord. Quelles mesures contre le bruit ? La végétalisation prévue est touchante. Sera-t-elle réalisée ?
- 19° Je suis rassuré par les explications données. Mon trajet est un peu rallongé mais je devrais gagner en fluidité.
- 20° J'espère que cette réalisation sera rapide. Je l'avais suggérée il y a quelques années.
- 21° Les feux tricolores risquent d'enlever une grande part de l'intérêt du projet.
- 22° Ne ferait-on pas mieux de remblayer la mer et faire une quatre voies : circulation plus fluide et nuisances moins importantes pour les riverains de la Rue Rambaud ?
- 23° Projet intéressant si réalisé avant l'an 2000 et sans augmentation d'impôt.
- 24° Pourquoi avoir attendu plus de dix ans pour le réaliser ?
- 25° Comme tout le monde... il était temps de le réaliser. On espère qu'il ne faudra pas vingt-cinq ans comme le Boulevard Sud.
- 26° Cassé brisé.
- 27° Prendre contact avec le propriétaire de la SERCA,
- 28° Contacter la Prévention Routière.
- 29° Pour les gens venant de l'Est, les voies transversales seront-elles suffisantes ?
- 30° Depuis plusieurs années, je propose ce projet. Cependant, il ne me semble pas judicieux de multiplier les carrefours à feux, mais de prévoir des passages souterrains.
- 31° Un malgache de passage ne peut que vous encourager dans la voie de la concertation.
- 32° Les riverains de la Rue Rambaud attirent l'attention sur les désagréments (non formulés) de la solution présentée. Ils disent d'ores et déjà non à la solution supprimant la circulation sur le Front-de-Mer, pour la défense de leur patrimoine.
- 33° Projet ambitieux devenu urgent, mais qu'a-t-on prévu entre la Gare Routière et la Route du littoral ? Ne déplace-t-on pas les bouchons ?
- 34° Enfin cette étude vieille de quelques années va aboutir.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

9 - JUL. 1997

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**CONCERTATION
FRONT-DE-MER - SECTION BUTOR/ UMAB**

**AVIS FORMULES LORS DE LA REUNION PUBLIQUE
DU MARDI 29 AVRIL 1997
EN LA SALLE POLYVALENTE DE L'HOTEL DE VILLE**

QUESTIONS DU PUBLIC

- 1 Bus urbain. Sera-t-on toujours desservi sur la Rue Léopold Rambaud ?
- 2 Il y a des problèmes d'égoûts et d'eaux usées à régler sur la Rue Léopold Rambaud.
- 3 Y aura-t-il de l'expropriation pour faire le Front-de-Mer à terme et quelle profondeur va avoir cette emprise ?
- 4 A-t-on fait une étude de marché avant de lancer le TCSP ?
Dans le projet présenté actuellement, on ne fait que reporter les bouchons quelques kilomètres plus loin, soit au Barachois. On ne résout pas le problème !
Au lieu de bloquer la circulation par des feux pour le passage piéton, pourquoi ne pas faire des passages souterrains ou aériens pour eux ?
- 5 Pourquoi ne met-on pas en deux fois deux voies Rue de Nice ? Pourquoi ne pas faire des ponts sur les ravines pour relier les hauts ?
Il y a des petites solutions rapides et peu coûteuses au lieu de grosses solutions que l'on ne voit jamais se réaliser.
- 6 Il faut absolument une deux fois deux entre les entrées Est et Ouest de la Ville pour régler les problèmes de circulation à Saint-Denis.
 - Sens unique derrière RAVATE, il n'y a pas de deux fois deux voies. Cela va boucher !
 - Il n'y aura pas de trottoir côté Nord de la Rue Léopold Rambaud ?
 - La Rue Maréchal Leclerc sera t-elle à sens unique plus tard ?
 - Comment va être gérée l'expropriation des gens ? Au prix des Domaines, on est perdant !
- 7 Neuf ans après l'annonce de ce projet, on est toujours dans une situation de bricolage, avec une solution provisoire.
 - Il y a une impérieuse nécessité de régler les problèmes de circulation : la vie économique de l'île en dépend.
- 8 Ne va-t-on pas résoudre le problème de la pollution sonore ? Actuellement, c'est infernal avec une deux voies, alors avec une trois voies !
- 9 Comment va-t-on résoudre le problème de la pollution sonore ? Actuellement, c'est infernal avec une deux voies, alors avec une trois voies !
- 10 A-t-on les tranches horaires des embouteillages et va-t-on les réguler par des feux ?
- 11 Le problème des sorties des riverains, comment sera-t-il réglé ?
- 12 En terme de prévisions de circulation, quel chiffre a-t-on pour l'avenir ?

- 13 Dans l'immédiat, ne peut-on mettre des feux en attendant les travaux à Léopold Rambaud ?
Comment va-t-on gérer la circulation pendant les quinze mois de travaux ? Il faudrait placer des feux au niveau du Butor et à Desbassyns pour créer des vagues de trafic.
- 14 Serait-il possible de déplacer les feux du Tribunal vers Butor ?
- 15 La Mairie est-elle prête à recevoir les particuliers pour régler son problème à lui ?
Que va devenir JEUMONT après tous ces travaux ?
- 16 Comment va-t-on gérer les travaux en si peu de temps ?
- 17 Je ne vois pas l'intérêt d'un aménagement provisoire.
- Le parking-relais doit être gratuit si on veut que le TCSP soit rentable.
 - Je crains que les feux causent plus de problèmes qu'ils n'en règlent. Celui du Tribunal ne sert à rien. La panacée à tous les carrefours, ce sont les giratoires avec une éducation aux automobilistes pour les emprunter.
-

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE
Michel TAMAYA



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Tamaya', is written over a faint circular stamp that contains the text 'SAINT-DENIS'.

